

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 19 MARS 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-cinq, le dix neuf mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO Maire, suite à la convocation en date du 13 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel (arrivé à 18h07)- BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –GROBEL Pierre - GIUDI Marie-Noelle - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR :

ABSENTS : - MAISONNEUVE Régis - MAZADE Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2025-02bis-15	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 - AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE - ECONOMIES D'ENERGIE 2025 ISOLATION ET ETANCHEITE BATIMENTS COMMUNAUX ECOLE MATERNELLE ET CRECHE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DU ROVE
----------------------	---

Dans le cadre du dispositif « Aide à la transition écologique – économies d'énergie » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide aux communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour la réalisation du projet suivant :

- **Travaux d'isolation et d'étanchéité de l'école maternelle François Bessou et de la crèche Municipale.**

Ces bâtiments sont actuellement affectés par des infiltrations d'eau qui compromettent leur intégrité structurelle et leur usage quotidien. Ces problèmes nécessitent une intervention urgente pour préserver notre patrimoine et améliorer les conditions d'utilisation de ces infrastructures essentielles à la vie de notre communauté.

Les travaux d'isolation directement sur les toitures améliorent considérablement l'enveloppe thermique du bâtiment et vise à réduire les pertes de chaleur par la toiture.
En réduisant les pertes thermiques par le toit, les travaux diminueront les besoins en chauffage, apportant une amélioration notable de la performance énergétique des bâtiments.

Ces bénéfices de la rénovation énergétique apporteront :

- Un confort de vie plus agréable, avec une sensation de froid et de courant d'air réduite en hiver pour tous les enfants et le personnel ;
- Des factures d'énergie allégées, grâce à un bâtiment plus économe ;
- Un patrimoine valorisé ;
- Un impact sur l'environnement et la planète ;
- Une indépendance énergétique accrue, qui nous protège des hausses des tarifs des fournisseurs d'énergie.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à **59 807.28 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Réfection totale étanchéité isolation autoprotégée crèche	16 985,40 €	Conseil Départemental 13: Aide à la transition énergétique 2025	35 884,37 €	60%
Réfection totale étanchéité et isolation toiture gravillonRGE Ecole maternelle	42 821,88 €	Autofinancement Commune :	23 922,91 €	40%
Total opération	59 807,28 €	TOTAL FINANCEMENTS :	59 807,28 €	100%

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre des travaux d'Aide à la transition écologique – économies d'énergie (jusqu'à 60%). Aussi propose-t-il au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la subvention la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté ;

DECIDE de demander l'aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 ;

CHARGE Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

VOTE / POUR

27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telercours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le Maire
Paul SABATINO

